

COMMUNES DE CHAPELLE ET GILLARENS

SALLE COMMUNALE

REGLEMENT

La salle communale est mise **gratuitement** à disposition des sociétés de Chapelle et Gillarens.
Le prix de location pour **les citoyennes et citoyens** de Chapelle et Gillarens est le suivant :

- Location de la salle Fr. 30.--

L'heure de la remise de la clé est fixée d'entente avec la conciergerie.

Le local doit être rendu propre selon le plan à disposition.

- Les tables et les chaises seront lavées, séchées et rangées.
- Le fond sera récuré. Un aspirateur est à disposition pour la salle.
- **Au vue de l'entrée en vigueur de la taxe au sac, veuillez vous munir de vos propres sacs poubelle et de les évacuer par vos soins.**

Tous dégâts occasionnés au mobilier et matériel seront intégralement facturés.

Tous les points non prévus dans le présent règlement et les éventuels litiges seront réglés par les conseils communaux.

Responsable location et conciergerie

Mme Evelyne CRAUSAZ

1673 GILLARENS
Tél. 021 907.77.43

Chapelle, le 4 mai 1999

**Les Conseils communaux de
Chapelle & Gillarens**

Le présent règlement entre en vigueur le 5 mai 1999.